

"Les camarades qui viennent aujourd'hui avec nous sont de vieux militants qui, au travers de leur expérience, ont compris la nécessité de venir au P.C.I. Si, au travers de la crise qui a eu lieu dans la social-démocratie, aucun courant n'était venu à nous, nous pourrions nous poser des questions sur notre capacité à drainer vers nous les éléments de l'avant-garde révolutionnaire. La venue de ces camarades marque, avec bien d'autres choses encore, le fait que notre parti qui a été pendant toute une période déchiré par des crises, est sur une pente remontante.

"Sur ce que nous voulons faire : nous éduquer afin de devenir vraiment des dirigeants révolutionnaires. Derrière l'accusation de "chapelle" lancée contre nous, il y a le fait juste que nous ne voulons pas penser comme l'opinion publique officielle, que nous voulons nous former dans l'esprit du marxisme, afin de devenir de vrais dirigeants de la classe ouvrière.

"L'accusation d'être une secte passe aussi à côté de nous car notre parti, dans les mois passés a montré sa capacité à être une organisation marxiste capable de pénétrer dans la classe ouvrière et de participer à ses luttes. Ensemble, nous deviendrons, même si encore une fois il faut passer à travers la clandestinité, la guerre et la dictature, le grand parti dirigeant de la classe ouvrière.

"La décision du C.C. en ce qui concerne la représentation des camarades venant de l'A.S.R. en son sein, a été la suivante : 4 membres (dont 3 titulaires et 1 suppléant), 1 membre du Bureau Politique (la présence de suppléants est l'application d'une règle traditionnelle de notre organisation)."

PIERRE FRANK

Souhaite la bienvenue aux camarades de l'A.S.R. de la part de l'Internationale. "Le nombre, même petit, de camarades qui viennent aujourd'hui à nous, a une grande importance pour le parti français et pour l'Internationale. Cette expérience servira, au travers de nos sections, à l'ensemble de la classe ouvrière dans le monde entier".

DECISION : Les camarades Claude JUST, GRUNDLINGER, DUMONT, sont cooptés au Comité Central comme membres titulaires. Le camarade Stéphane JUST comme membre suppléant. Le camarade DUMONT est désigné comme membre du Bureau politique du Comité Central.

UNANIMITE.

QUESTION YOUGOSLAVE

Rapporteur : MARIN - Contre-rapporteur : P.FRANK

Après rapport et discussion, le camarade MARIN soumet au vote la résolution suivante :

"Le Comité Central du P.C.I., en conclusion du débat sur les travaux du Comité Exécutif de l'Internationale en ce qui concerne la discussion sur la question yougoslave, affirme son accord sur la résolution votée par le C.E.I. Le Comité Central constate avec satisfaction l'accord entre cette résolution et celle approuvée par le congrès de notre parti. En particulier, comme le texte du 5ème congrès du P.C.I., la résolution du C.E.I. recherche les causes essentielles de la crise yougoslave dans la politique imposée aux partis stalinien des pays du "glacis" par la bureaucratie stalinienne et tout particulièrement dans la politique d'exploitation de ces pays par Moscou. Toutefois, le C.C. du P.C.I. regrette que le C.E.I. n'ait pas eu pris position, ou refusé de désavouer